



PRÉFET DE LA LOIRE

Le Préfet

Saint-Étienne, le 9 avril 2020

Madame, Monsieur,

J'ai lu avec attention votre courrier daté du 3 avril comme les précédents auxquels vous faites référence.

La France et l'ensemble des pays traversent une crise sans précédent, inédite par son ampleur et la gravité de ses conséquences.

Depuis le début de la crise, le ministre des solidarités et de la santé, Monsieur Olivier Véran, et le directeur général de la santé, Monsieur Jérôme Salomon, prônent la transparence dans les informations et s'attachent à informer le plus largement possible la population. Les autres acteurs publics font évidemment de même avec le niveau d'information dont ils disposent.

Depuis le passage en phase 3 de l'épidémie, la comptabilisation des cas suspects, des cas confirmés et des décès est assurée par les équipes de Santé Publique France et fait l'objet de communications régulières par les instances nationales. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes diffuse quant à elle des communiqués de presse presque quotidiens sur la situation régionale et départementale.

Comme vous le savez, à ce jour, seuls les trois premiers résidents présentant des symptômes au sein d'un hébergement collectif sont dépistés et seuls les professionnels de santé symptomatiques le sont dans un contexte national de limite des capacités d'analyse d'une part et dans un contexte international de pénuries de matériels de prélèvements et de réactifs d'autre part.

Cette stratégie nationale relative à la priorisation des tests est en cours d'évolution suite aux annonces du ministre des solidarités et de la santé ce lundi 6 avril. Les nouvelles orientations seront communiquées dans les prochaines heures.

G. Thizy – USR CGT
J.-P. Courtial – UDR FO
S. Batigne – FGR FP
M. Souveton – SFR FSU
M. Malosse – LSR

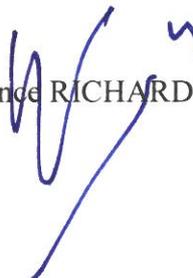
1/2

Concernant les équipements de protection individuelle, la distribution des masques est assurée par le niveau national et l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, établissements ou au domicile, sont approvisionnés régulièrement. Les dons dont je peux disposer me permettent en outre de procéder à des distributions ponctuelles en complément de ces livraisons. Les autres équipements de protection souffrent de problèmes d'approvisionnement malgré la plateforme nationale récemment mise en place par le Ministère de l'économie et des finances (Stopcovid).

L'ensemble des acteurs du département sont mobilisés et le comité opérationnel départemental que j'ai activé conformément au plan de mobilisation départemental permet de coordonner leurs actions. Il en est de même des communes qui ont, il y a déjà plusieurs jours et à ma demande, activé le plan d'alerte et d'urgence dont j'ai pu mesurer et vérifier tout au long de cette semaine la mise en œuvre.

Enfin, s'agissant des ressources en personnel, une plateforme de mise en relation entre gestionnaires et professionnels volontaires est active sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 28 mars et je vous encourage à vous y inscrire pour pouvoir apporter votre contribution au soutien de vos collègues (renforts-covid.fr).

Je vous transmets, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.


Evence RICHARD